



16/07/2019

Objet : modifications pour la saison 2019-2020

Bonjour à tous !

Depuis plusieurs saisons, la section basket de l'Aviron Bayonnais obtient des résultats sportifs d'un excellent niveau.

La coopération territoriale (CTC) avec l'ACBB d'Anglet a pris fin depuis le 30 mai 2019.

Afin de pérenniser l'emploi salarié du club, des mesures ont été prise depuis la saison dernière pour réduire les frais de fonctionnement. Désormais, les frais de déplacement ne sont plus remboursés aux parents accompagnateurs.

Il est toutefois rappelé que les parents bénévoles peuvent opter pour une réduction d'impôt pour les frais de déplacement engagés.

Le fonctionnement de notre club repose toujours sur l'investissement des bénévoles. Nous avons notamment besoin d'éducateurs pour couvrir l'encadrement de toutes nos équipes de jeunes. L'aide de chacun est la bienvenue.

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension et de votre soutien.

Salutations sportives

Le Président de la Section Basket

Xavier Lasserre